| Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Pays de la Loire  AVIS  |   |
|--|---|
|  |   |
| Projet de Réserve naturelle régionale "Basses Brosses et des Chevalleries" (Bouchemaine - 49)  Evaluation du diagnostic écologique et socio-économique | Avis favorable  |
|  | AVIS  Objet :  Projet de Réserve naturelle régionale "Basses Brosses et des Chevalleries" |

Le périmètre concerné est localisé dans le bocage de l'ouest d'Angers et représente une entité d'environ 90 hectares appartenant à la Fédération des chasseurs de Maine-et-Loire (20 ha) et à son président (70 ha).

L'ensemble jouxte la ZNIEFF de type II « Bocage mixte à chêne pédonculé et chêne tauzin à l'ouest d'Angers » (2016-000). Cette ZNIEFF se caractérise par une zone bocagère au maillage encore relativement bien conservé et présentant une grande diversité faunistique et floristique, avec présence de plusieurs espèces rares ou peu communes. Cette diversité est renforcée par la présence de nombreuses mares, des étangs, et des bosquets plus ou moins étendus. Cependant, l'évolution de l'agriculture, l'urbanisation et les infrastructures routières fragilisent de plus en plus l'intégrité de cet ensemble.

Le site proposé présente un condensé de ce bocage : boisements (16 ha), haies (20 km), prairies permanentes (34 ha) et temporaires, cultures (23 ha) et nombreuses zones humides (15 mares, 3 étangs et un marais).

## Inventaires et diagnostic écologique

Les paramètres physiques sont bien décrits. La nature du sol à dominante argileuse sur schiste et le petit réseau hydrographique contribuent au maintien et à l'alimentation d'étangs et de mares.

Les zones humides et les haies présentent un intérêt écologique indéniable bien mis en évidence.

Les habitats sont dans l'ensemble bien décrits, notamment au niveau des zones humides et des prairies naturelles. La sous-strate herbacée des haies aurait méritée des relevés complémentaires afin de mieux caractériser cet habitat et notamment mettre en évidence la végétation associée au Chêne tauzin.

Le porteur de projets a su mobiliser l'ensemble des compétences naturalistes disponibles pour disposer d'inventaires faunistiques et floristiques étoffés. Les différents groupes naturalistes sont bien renseignés. Cela reste malgré tout assez faible pour les chiroptères et certains groupes d'invertébrés.

Il aurait été souhaitable de disposer d'éléments quantitatifs localisés, notamment pour les amphibiens.

Il s'agit là des premiers inventaires conduits sur le site. Il est dommage cependant de ne pas disposer d'état zéro de la zone avant les réaménagements du début des années 1990 qui

auraient pu permettre de mesurer l'évolution de la faune et de la flore et l'effet des divers aménagements.

Un effort est réalisé sur la cartographie des habitats, présence avérée de 10 habitats d'intérêt communautaire. Leur intérêt patrimonial aurait cependant mérité d'être précisé de manière plus nette.

Il en est de même de la faune et de la flore, les tableaux étant peu explicites et ne faisant pas référence à la bibliographie la plus récente : « Lacroix *et al*, 2008 - Liste rouge des plantes vasculaires rares et menacées en Pays de la Loire » et Marchadour, 2009 – Mammifères, Amphibiens et Reptiles prioritaires en Pays de la Loire ». Cela permettrait d'actualiser le statut des espèces et d'orienter les objectifs de gestion.

Par ailleurs, il aurait pu être intéressant d'avoir des éléments de comparaison avec ce qui existe ailleurs dans le département sur la représentativité de tel ou tel habitat ou espèce, leur degré de conservation ou encore leur abondance sur le site.

Une cartographie des habitats d'espèces serait pertinente notamment pour les insectes saproxyliques.

Et en ce sens, les références bibliographiques de niveau local, départemental ou régional sont relativement succinctes et peu mobilisées. Elles auraient permis d'étayer d'avantage le statut des diverses espèces ou représentativité des habitats. Il est ainsi fait allusion à plusieurs reprises au Chêne tauzin, espèce en limite de répartition et caractéristique de la ZNIEFF de type II attenante sans citer de références bibliographiques (ex Corillion, 1995 – Remarques sur la végétation du chêne tauzin (Quercus tauza Bosc) en limite septentrionale extrême de son aire ibéro-atlantique (Anjou). Bull. Soc. Et. Sci. Anjou, 15 : 73-82).

Comme cela a été fait pour les habitats et la flore, il pourrait être intéressant de caractériser chaque zone humide au regard de son intérêt pour la faune (amphibiens, odonates notamment) tant sur l'aspect qualitatif que quantitatif. Cela permettra d'en orienter la gestion ultérieure.

## Diagnostic socio-économique

## **Agriculture**

L'ensemble du site fait l'objet d'efforts de réhabilitation depuis les années 1990 : sur 20 850 ml de haies, 8 597 ml sont anciennes et 12 254 ml sont de plantation récente. Pour les 15 mares, près d'une dizaine ont été aménagées après 1995 ainsi que les étangs. Cela représente un effort de gestion conséquent. Il pourrait être utile de préciser de manière cartographique la typologie des haies (sur talus ou à plat) et la provenance des essences plantées (origine génétique).

Il est précisé le caractère homogène des prairies naturelles et leur faible valeur patrimoniale. Si les dates d'intervention agricoles sont précisées, il n'est rien dit sur les autres pratiques de gestion modalités d'apports organiques sur ces parcelles par ex. Il en est de même pour les cultures pour lesquelles il n'est pas non plus précisé les modes de labour ou de semis (impact sur la faune du sol)... Cela devra être explicité dans la seconde partie, le porteur de projet devant préciser quels objectifs il souhaite atteindre sur ces parcelles (production, conservation).

## Sensibilisation

Le porteur de projet insiste particulièrement sur l'aspect éducatif et pédagogique du site et sur le rôle « vitrine » indéniable de son espace.

En conclusion, le CSRPN décide de valider l'intérêt régional du site. Cet avis favorable, première phase nécessaire dans le cadre de la procédure de labellisation en RNR crée par la Région, permettra aux porteurs de projet de poursuivre leur démarche de labellisation.

En effet, les efforts engagés sur ce site par le porteur de projet depuis le début des années ont contribué à reconstituer un bocage fonctionnel et une richesse faunistique et floristiqueCependant si cette richesse est bien affirmée sur la partie proche du siège de la Fédération, c'est moins le cas sur la partie agricole. Hormis le fait d'une exploitation biologique respectueuse de la faune du sol, cette dernière présente aujourd'hui un intérêt moindre, en dehors de son réseau de haies en cours de développement. En ce sens, la dernière partie du rapport et la définition des enjeux mériteraient d'être plus développées et explicites (cf powerpoint présenté, plus précis sur ce sujet).

Tout en veillant toutefois à ce que les remarques ci-dessus soient prises en compte, et compte tenus de la qualité d'une partie du site, des efforts entrepris depuis des années pour reconstituer un concentré de bocage, et des aménagements à vocation pédagogique déjà réalisés, le CSRPN donne donc un avis favorable à la poursuite de la démarche et au passage à la rédaction de la seconde partie du plan de gestion, préalable et indispensable, à la labellisation d'un site en RNR en Pays de la Loire, conformément à la procédure mise en œuvre par la Région.

Le président du CSRPN

Jan-Bernard BOUZILLE